



Doc. 14567
25 juin 2018

Assurer la protection des défenseurs des droits de l'homme dans les États membres du Conseil de l'Europe

Amendement¹ n° 8

M. Edmon MARUKYAN, Arménie, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe

M. Stefan SCHENNACH, Autriche, Groupe des socialistes, démocrates et verts

Mme Eva-Lena JANSSON, Suède, Groupe des socialistes, démocrates et verts

Mme Tineke STRIK, Pays-Bas, Groupe des socialistes, démocrates et verts

M. Boriss CILEVIČS, Lettonie, Groupe des socialistes, démocrates et verts

Dans le projet de recommandation, après le paragraphe 1.1, insérer le paragraphe suivant:

«de soutenir l'action du Commissaire aux droits de l'homme dans le domaine de la protection des défenseurs des droits de l'homme, notamment en veillant à ce que ce mandat dispose de ressources financières et humaines suffisantes;»

Déposé par:

MARUKYAN Edmon, Arménie, ADLE

CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC

JANSSON Eva-Lena, Suède, SOC

SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC

STRIK Tineke, Pays-Bas, SOC

1. 2018 - Troisième partie de session

